*Apparaissent en violet les éléments qui seront à adapter selon chaque situation et chaque contexte.*

M. / Mme Prénom NOM

Adresse

Tél fixe

Tél mobile

Mail

M. Prénom NOM Adresse

Lieu, date

Objet : manque de soins apportés à votre chien malade / blessé

Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

C’est en tant qu’habitant moi-même de *nommer le hameau, le village, la commune, la ville, passant devant votre portail chaque matin et chaque soir,* mais aussi en tant que personne soucieuse du sort des animaux, que je me permets de vous alerter par la présente sur la situation anormale dans laquelle vous maintenez votre animal, un chien de type *indiquer la race* de couleur …, depuis *préciser les* *jours, semaines, mois*.

C’est également après avoir constitué un ensemble de preuves de constat (attestations d’autres voisins témoins).

Nous vous reprochons précisément les faits suivants :

* Votre chien est blessé / semble malade : *décrire la blessure le plus précisément possible : plaie purulente, qui suite ou qui saigne, boitement, dent arrachée, œil fermé, etc. / décrire les symptômes que vous pouvez observer laissant supposer une maladie : état apathique, respiration très rapide, nez qui coule et truffe brûlante, vomissements, regard glauque, haleine nauséabonde, etc.)*
* Votre chien n’est pas soigné ni entretenu comme il se doit : *décrire l’état physique de l’animal (santé : a- t- il l’air malade, courbé, résigné, triste, la queue rentrée / hygiène : est-il sale, sent-il mauvais, a- t-il besoin d’être toiletté / parasites : se gratte-t-il, a- t-il des plaques ou des rougeurs, secoue-t-il les oreilles sans arrêt / entretien du pelage : son poil est-il terne, le perd-il, a- t-il des boules ou paquets de poils, etc.)*

Il est donc urgent, si ce n’est déjà fait, de montrer votre chien à un vétérinaire pour identifier son problème et soigner la blessure / mettre en place un traitement. Par la suite, il sera sans doute nécessaire de maintenir le temps qu’il faut votre animal au chaud, à l’intérieur de votre domicile, pour sa convalescence.

Si la prise en charge des soins de votre animal représente un coût trop élevé pour vous, il est possible de s’adresser à une association *(la nommer si vous en connaissez une)* susceptible de vous aider à financer cette prise en charge. Vous pourrez vous y présenter de ma part. Cette aide est sous conditions de statut et de revenus qu’il vous faudra prouver.

Quoi qu’il en soit, la législation condamne tout propriétaire d’un animal domestique de compagnie qui le laisse sans soins :

* Article R. 214-17 du code rural “Il est interdit à toute personne qui, à quelque fin que ce soit, élève, garde ou détient des animaux domestiques ou des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité (…) de les laisser sans soins en cas de maladie ou de blessure ”
* Contravention de 4ème classe (750€ au plus),C. rural, art. R. 215-4
* Si le manque de soin est chronique, on peut appliquer l’**article R521-1 alinea 9 du Code pénal** et sa jurisprudence.
* Délit, 2 ans de prison, 30 000 € amende. En cas de condamnation du propriétaire ou si le propriétaire est inconnu, le tribunal peut décider de remettre l'animal à une association de protection animale. Celle-ci pourra en disposer librement.

Plus généralement, il est clair que les besoins naturels fondamentaux de votre chien ne sont pas respectés. En effet, selon sa race, sa taille et son âge, tout chien a des besoins nutritionnels, de soin et d’hygiène, physiques et sensoriels, affectifs et cognitifs. S’ils ne sont pas satisfaits, des troubles du comportement, du stress, de l’anxiété et finalement des pathologies vont apparaitre, pouvant aller jusqu’au décès. Comme pour nous humains, le fait de rester sans soin comme ci-dessus décrit, rend votre animal mal-en-point et malheureux, au point de le mettre en danger. Il peut attraper ou développer ainsi de multiples maladies.

Certes, apporter les soins nécessaires à son animal a un coût non négligeable. Les produits spécifiques, les contrôles vétérinaires, les séances de toilettage, etc. Cependant, d’une part, toute personne qui devient propriétaire d’un animal doit être consciente de la nécessité de ces dépenses avant de s’engager, d’autre part il est possible d’assurer une bonne partie de ces soins soi-même en échange d’un peu de temps.

Vous aurez compris que pour la santé et le bien-être de votre chien ainsi que pour votre tranquillité, cette situation doit changer immédiatement. Pour vous y aider, nous vous proposons la démarche suivante :

* De me rencontrer si vous souhaitez m’exposer vos difficultés concernant la prise en charge de votre animal. En effet, mon propos n’est nullement de vous juger et mon objectif encore moins de vous attirer des ennuis avec les autorités, ou encore de devoir vous retirer votre chien par la force. Mes seules préoccupations sont le rétablissement de votre compagnon et son maintien en bonne santé.
* D’attendre deux semaines avant que je revienne constater l’amélioration de la situation, afin de vous laisser le temps de trouver des solutions.
* Eventuellement de vous aider à trouver une famille d’accueil le temps que vous trouviez une solution à votre situation, ou encore un refuge pour recueillir votre chien si vous ne souhaitez plus ou n’êtes plus en capacité de vous en occuper correctement.

Si rien de tout cela n’est possible, si je n’ai aucune nouvelle de vous et si dans quinze jours précisément votre chien est toujours dans la même situation, je devrai alerter les autorités et me rapprocher d’une association de défense et de protection des animaux qui elle-même engagera une procédure judiciaire contre vous.

Confiant(e) cependant sur l’issue positive de votre situation et surtout de celle de votre animal, je reste à votre disposition et à votre écoute si vous souhaitez prendre contact avec moi.

Recevez, Madame, l’expression de ma considération.

SIGNATURE